

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2008

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 27 octobre sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Présents : Daniel Deschodt, Claude Devulder, Jean-Luc Avart, Marc Dambricourt, Francis Berquez, Michèle Lecoq, Nathalie Vandebossche, Monique Assal, Rebecca Binet, Daniel Delhayé, Joël Ducrocq, Louisa Dufour, Alexandra Fourrier, Eddy Gogibus, Philippe Govart, Bernard Guilbert, Anne Rousselle, Bernard Vanpoperinghe, Francis Vermeersch

Excusés : David Danquigny, Anne-Marie Questier qui a donné procuration à Bernard Vanpoperinghe

### **Secteur St Antoine : validation des marchés de maîtrise d'œuvre**

Les appels d'offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur les bâtiments de la rue St Antoine ont vu leur aboutissement avec le dépôt des offres.

Après examen, sélection des candidats et audition, la commission a retenu le cabinet d'architecture ARA de St Omer pour les bâtiments (ancien cinéma dit salle des pompiers et ancien café et ancienne maison Caron), offre la plus équilibrée pour 44789 € HT.

L'agence Odile Guerrier de Bruay Labuissière, 18750 € HT, offre la moins chère, a été retenue pour l'aménagement des espaces publics. Le conseil a validé ce choix.

**Création d'un relais assistantes maternelles (RAM)** : afin de faciliter le travail et l'information des assistantes maternelles de la commune (21 ont été recensées), les élus ont décidé d'adhérer au dispositif soutenu par la CAF de Dunkerque en association avec la communauté de communes de la Colme. Cette adhésion d'un coût de 4725 € est faite pour une durée de un an renouvelable. Le Ram permettra l'accès aux séances d'éveil, aux jeux éducatifs et apportera un suivi et une aide administrative. Deux permanences par mois se tiendront au centre socio-culturel.

**Désignation des 2 délégués de la commune au Conseil de développement du Pays des Moulins de Flandre.** Le conseil de développement du pays des moulins de Flandre va être renouvelé suite aux élections municipales. Le conseil valide la candidature de Mme Martin directrice du centre socio culturel pour siéger au titre des personnes qualifiées désignées par les communes et de M. Daniel Deschodt dans le collège des élus.

**Modification des statuts du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la région de Dunkerque.** La proposition de modification des statuts de ce syndicat auquel la commune est représentée a été adoptée.

**Demande de subvention aux sinistrés de Sambre et aux Restos du coeur de la région de Dunkerque.** Le versement de 1500 € aux sinistrés de la Sambre, somme remise à l'association des maires du Nord, a été validé. Le conseil a en outre décidé d'allouer aux restos du Coeur de la région de Dunkerque la somme de 300 € comme participation à l'achat d'un nouveau camion frigorifique.

**Virements de crédits** : Une somme de 36056 € sera prélevée sur le compte « provision pour dépenses exceptionnelles » afin de provisionner sept comptes qui n'avaient pas été ouverts au budget primitif où dont le solde est insuffisant. Cette opération évitera d'avoir à voter un budget supplémentaire.

**Prise en charge des frais de transport des collégiens hors zone conseil général année scolaire 08/09.**

Le conseil général du nord ne prend pas en charge le transport en bus des collégiens situés à moins de 3 kilomètres des collèges. Comme l'an dernier le conseil décide de prendre en charge ce transport pour 16 enfants de la commune soit une dépense annuelle de 2464 €.

**Tarif 2009 des services public locaux :** les tarifs des services publics communaux n'ont pas été revalorisés en 2008, le conseil décide d'une augmentation de 2,5 % au 1er janvier 2009. (Tarif des locations de salles, redevances funéraires...).

**Cantine scolaire : fixation du prix des repas des animateurs du péri-scolaire :** le conseil valide la proposition d'accorder le tarif de 2,55 € (au lieu de 3,10 €) pour les animateurs de l'activité périscolaire mise en place cette année et qui fonctionne très bien le midi. (14 voix pour 1 contre et 7 abstentions).

**Jardins fleuris : fixation des prix 2009 :** pour le concours 2009 une modification est apportée au règlement visant à simplifier la répartition des prix. Seuls les 1er au 10ème de chaque catégorie recevront une prime d'argent, les suivants seront récompensés par un cadeau.

**Appellation de la résidence de la maison flamande grand'place (ex maison Pannier) :**

L'organisme HLM « La Maison Flamande » a demandé à la commune de bien vouloir donner un nom à la résidence qu'elle vient de terminer grand'place. Le conseil vote (21 voix pour et 1 abstention) pour l'attribution du nom de « Résidence de la Brasserie » en souvenir de la brasserie qui existait à cet endroit.